

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 mai 2024**

PUBLIE LE : 18 JUIN 2024

Délibération n°240530-10 : Convention dans le cadre de l'exposition temporaire de peintures de Patrice Borel

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-trois mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 MAI 2024

PRESENTS

LE PECQ

LE PORT-MARLY

MARLY-LE-ROI

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

LE PORT-MARLY

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4 pour le compte administratif 5 pour les autres délibérations

OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE PEINTURES DE PATRICE BOREL

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

CONSIDERANT l'organisation de l'exposition de peintures du 1^{er} octobre 2024 au 1^{er} décembre 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le château de Monte Cristo de solliciter le prêt d'œuvres pour enrichir l'exposition ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de prêt d'œuvres en lien avec l'exposition de peintures de Patrice BOREL

AUTORISE La Présidente à signer ladite-convention avec Monsieur Patrice BOREL, ainsi que tout avenant et tout document, sans incidence financière, y afférant.

DIT que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Fait à Marly Le Roi, le **18 JUIN 2024**

Transmis en préfecture et affiché le

18 JUIN 2024

Pour Extrait Conforme



Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal

Marie-Claude CARLIER

Secrétaire de séance